RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DOUANES & DROITS INDIRECTS

Organisation des contrôles vétérinaires

Flux commerciaux

Pays tiers

Animaux vivants, produits d'origine animale, produits germinaux, sous-produits animaux, produits composés, paille et foin

Contrôle frontière

PCF

Contrôle documentaire d'identité et physique*, par le poste de contrôle frontalier (PCF)

Délivrance d'un document sanitaire commun d'entrée (DSCE) dans TRACES

Douane

Contrôle douanier de cohérence du DSCE et de la déclaration en douane (via interconnexion TRACES FR/Delta G ou contrôle manuel)

*Contrôle physique obligatoire pour les animaux, aléatoire pour les produits d'origine animale

TDU

Attribution d'un régime douanier

Exceptions : échantillon de recherche et de diagnostic d'origine animale, produits de la pêche frais débarqués directement et certains produits composés de longue conservation ne contenant pas de viandes transformées. Pas de passage PCF donc pas de DSCE délivré.

Flux voyageurs

Animaux de compagnie et denrées d'origine animale transportées dans les bagages voyageurs ou envois destinés à des particuliers

PCF

Pas de contrôle au PCF

Douane

Contrôles spécifiques par la douane (en fonction du nombre d'animaux de compagnie et des quantités autorisées pour les denrées d'origine animale)

Entrée sur le TDU